

STATISTIQUES DE TRAFIC RELATIVES AUX SERVICES DE ROUTE

Page _____ de _____

Personne à contacter: _____

Organisation: _____

Tél.: _____

Fax: _____

C. élec.: _____

État: _____

Année: _____

FIR/UIR considérées: _____

Il est indispensable de communiquer les totaux figurant au bas des colonnes b à e. La ventilation par FIR/UIR est facultative. Faute des données exactes, on peut fournir des données estimatives, immédiatement suivies d'un astérisque (*).

FIR/UIR	Nombre de vols			
	Vols civils internationaux (y compris l'AGI)	Vols civils intérieurs (y compris l'AG)	Autres vols	Total des vols
a	b	c	d	e
TOTAL de toutes les FIR/UIR				

Observations (y compris indication des cas où il a été impossible de se conformer aux instructions):

Formulaire L — Statistiques de trafic relatives aux services de route

Instructions

COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

Généralités

Le Formulaire L doit être rempli par les États contractants de l'OACI qui assurent des services de contrôle régional ou des services d'information de vol pour une ou plusieurs FIR/UIR situées sur leur territoire ou à l'extérieur. Il doit contenir les données globales des douze mois de l'année civile.

Les statistiques ne doivent être communiquées que pour les vols IFR et les autres vols pour lesquels des plans de vol ont été déposés auprès du(des) centre(s) compétent(s) de contrôle régional ou d'information de vol. Compter un vol distinct pour chacune des FIR/UIR où les vols se déroulent.

Fréquence

Le présent formulaire doit être rempli annuellement et parvenir à l'OACI dans les quatre mois qui suivent la fin de l'année sur laquelle il porte.

Communication électronique des données

Les États sont invités à communiquer si possible les données demandées sous forme électronique, soit par courrier électronique en passant par l'Internet (sta@icao.int) ou la SITA (YULATYA), soit sur disquette. La version électronique du présent formulaire et des instructions se trouve sur le site Internet de l'OACI (<http://www.icao.int>); on peut aussi l'obtenir en s'adressant au Secrétariat de l'OACI. Les États que la sûreté de l'Internet préoccupe pourront coder leurs données au moyen d'une identification numérique (chiffrement).

STATISTIQUES À COMMUNIQUER

Il importe que toutes les administrations concernées remplissent le formulaire, même si elles ne peuvent communiquer qu'une partie des données demandées.

DÉFINITIONS

Autres vols. Tous les vols non comptés dans les colonnes b et c.

FIR/UIR. Région d'information de vol/Région supérieure d'information de vol.

Vol. Mouvement d'un aéronef au cours de sa phase en route à travers l'espace aérien d'une FIR/UIR. Chaque mouvement de cette nature effectué après un atterrissage dans la FIR/UIR sera compté comme un vol distinct. Un vol est soit international, soit intérieur, selon les définitions suivantes:

Vol international. Vol ayant une de ses extrémités, ou les deux, sur le territoire d'un État autre que celui où le transporteur aérien a son principal établissement.

Vol intérieur. Tout vol qui ne peut être classé comme international. Les vols intérieurs comprennent tous les vols effectués entre des points situés dans les limites des frontières d'un État par un transporteur aérien qui a son principal établissement dans ledit État. Les vols effectués entre un État et les territoires qui lui appartiennent ainsi qu'entre deux de ces territoires sont à classer comme intérieurs, même s'ils traversent l'espace situé au-dessus des eaux internationales ou du territoire d'un autre État.

Vols civils intérieurs. Tous les vols civils effectués entièrement au-dessus du territoire d'un même État, y compris les vols de l'aviation générale (AG), mais à l'exclusion des vols d'aéronefs d'État à des fins non civiles, qui sont à indiquer dans la colonne d — «Autres vols».

Vols civils internationaux. Tous les vols de transport aérien civil international et tous les vols de l'aviation générale internationale (AGI).

Vols IFR. Vols exécutés selon les règles de vol aux instruments.

SYMBOLES

Au besoin, employer les symboles suivants:

- * Donnée estimative (l'astérisque suit immédiatement le chiffre)
- (blanc) Catégorie qui ne s'applique pas
- nc Donnée non connue